



REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DES VOSGES
BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le
ID : 090-200069060-20240913-2024_007_02-AR

Séance du 10 septembre 2024 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Centre de loisirs d'Anjoutey, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 10
Absents : 0
dont représentés : 0
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 10

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : E. PARROT

Date de la convocation
03/09/2024

Date de publication
13/09/2024

Décision du bureau n°2024-007

Objet : Ressources humaines - règlement des astreintes

Sous réserve de l'avis du comité social territorial à intervenir,

Considérant

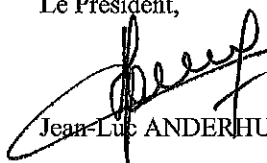
- la nécessité d'apporter des précisions sur les temps de repos (quotidiens et hebdomadaires) appliqués aux agents en cas d'intervention dans la plage horaire comprise entre 21h00 et 4h00,

Monsieur le Président propose d'intégrer ces précisions dans le règlement des astreintes.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le règlement des astreintes ainsi modifié.

Étueffont, le 13 septembre 2024,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Eric PARROT